

Dans les différentes Facultés des Bourses sont accordées d'après les résultats des Examens à l'Université. Il y en a eu 39 pour la Faculté des arts, d'une somme de 120 et de 80 dollars.

Depuis l'année 1849 le nombre total des Bourses accordées dans cette Faculté est de 788.

III.—Institutions provinciales pour classes spéciales soutenues et dirigées par le gouvernement provincial.

La Législature de la Province a établi plusieurs Institutions d'un caractère particulier, et les soutient au moyen d'une dotation annuelle prélevée sur le revenu provincial.

En 1870 une Institution pour l'Education des Sourds-muets a été établie à Belleville. Dans cette Institution, les enfants, à l'entretien desquels les parents ne peuvent subvenir, sont habillés, logés, nourris et instruits gratuitement. Le programme des études comprend ; l'instruction anglaise usuelle, c'est-à-dire l'histoire, la géographie, l'arithmétique l'écriture, le dessin et l'articulation. Les garçons apprennent les métiers suivants : charpentier, ébéniste, cordonnier, le travail des fermes et des jardins. Les filles apprennent la couture, le tricot, et tous les ouvrages domestiques. Le nombre des élèves est de plus de 220.

En 1871 une Institution pour les aveugles a été établie à Brantford. Cette Institution a pour but de donner aux jeunes aveugles, d'une saine intelligence, l'instruction dans les branches ordinaires de l'éducation anglaise ; de leur apprendre la musique vocale et instrumentale ainsi que quelques métiers à leur portée. Aucun élève ne peut être admis si ce n'est pour recevoir l'instruction précitée. Les aveugles au-dessus de vingt ans ne sont admis qu'à certaines conditions et seulement pour une saison et à titre d'essai. Sont exclus les aveugles âgés, infirmes ou idiots. Les élèves qui ne peuvent payer sont admis gratuitement.

Les dépenses principales de l'Institution sont supportées par le Trésor provincial.